



13.03.2023 - 09:00 Uhr

Les établissements cantonaux d'assurance publient leur charte de durabilité

Bern (ots) -

Les établissements cantonaux d'assurance (ECA) ont adopté une charte de durabilité L'engagement des ECA à poursuivre leurs efforts dans chaque canton individuellement repose sur leur adhésion aux orientations et aux objectifs communs.

Les établissements cantonaux d'assurance se consacrent à la triple protection des bâtiments en s'engageant dans les domaines de la prévention, de l'intervention et de l'assurance. Le thème de la durabilité occupe les ECA depuis de nombreuses années. Une réflexion et des actions durables, orientées vers l'avenir et tenant compte des risques, font partie intégrante de leur mission de service public. Ainsi, les ECA investissent chaque année des dizaines de millions de francs dans des mesures de prévention durables. Ces fonds doivent permettre de réduire, voire d'empêcher, la survenue de dommages causés par des événements naturels ou par le feu. Par ailleurs, les ECA tiennent compte de critères de durabilité dans leur stratégie de placement de capitaux et favorisent une exploitation durable de leur propre parc immobilier.

Ils sont convaincus que la question de la durabilité continuera de gagner en importance. Et à l'instar de leur organisation faîtière, l'AECA, ils sont tout à fait conscients de leur responsabilité. Il tient donc particulièrement à cœur de l'ensemble des intervenants d'intensifier la réflexion autour de cette thématique.

La charte de durabilité établit des orientations et des objectifs dans les domaines économique, écologique et social. Pour promouvoir la durabilité économique, les ECA souhaitent, entre autres, faire progresser la couverture d'assurance pour les technologies durables en lien avec les bâtiments. En ce qui concerne la durabilité écologique, les ECA prennent notamment des mesures pour réduire la consommation d'énergie et privilégient le recours aux énergies renouvelables. Quant à la durabilité sociale, les ECA mettent l'accent sur la formation de base et la formation continue de leurs collaborateurs et s'engagent tout autant pour l'égalité des chances et des salaires. Sur la base de ces objectifs communs, les ECA définissent individuellement des mesures adéquates en tenant compte des spécificités cantonales.

Le comité Durabilité nouvellement créé se chargera, pour le compte des ECA, de la coordination des activités et fonctionnera en tant que plateforme de dialogue et d'information. Il va se consacrer à la mise en commun des ressources, à la création de synergies et à la nécessaire mise en réseau des acteurs aux niveaux sectoriel et intersectoriel.

Informations complémentaires sur ce thème et accès à la charte www.vkg.ch/durabilite

Contact:

Rolf Meier

Service de presse de l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)
T +41 (0)31 320 22 82, rolf.meier@vkg.ch